



Bruxelles, le 6 septembre 2024

CM 3925/24

**PECHE
PROCED**

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: LIFE.fisheries@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2.281.6083

Objet: Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations d'un nouveau protocole de mise en œuvre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec Sao Tomé-et-Principe, et d'éventuelles modifications à l'accord ou d'un nouvel accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable

- Adoption

= LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ÉCRITE

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé le 6 septembre 2024 de recourir à la procédure écrite, les délégations sont invitées à indiquer si elles sont d'accord pour adopter la décision du Conseil citée en objet, dont le texte figure dans le document 12421/24 + ADD 1.

Veillez répondre par OUI, NON ou ABSTENTION.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper (doc. 12466/24 ADD 1).

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le **10 septembre 2024 à 12 h 00** et être envoyées par courrier électronique à l'adresse

LIFE.fisheries@consilium.europa.eu.